

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

PORT DE DIELETTE CONSEIL PORTUAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2019 (10h30)

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

Par délibération en date du 11 juin 1993, l'assemblée départementale a sollicité du préfet le transfert au département des parcelles nécessaires à l'extension du port.

Ce transfert a donné lieu à une convention entre l'Etat et le département signée le 30 novembre 1993.

Pour permettre les travaux d'aménagement du port de Dielette, l'extension a été autorisée par arrêté du préfet en date du 30 novembre 1993.

b) Occupation

Concession

Par délibération de la commission permanente du conseil général de la Manche n° CP 93. 12 .112. en date du 10 décembre 1993, le président du conseil général a accordé, par arrêté en date du 10 décembre 1993, la concession au district des Pieux des travaux d'aménagement et d'extension, ainsi que la gestion du port de Dielette, situé sur le territoire des communes de Flamanville et Tréauville, dans les conditions fixées par le cahier des charges annexé à l'arrêté. Son échéance est fixée au 31 décembre 2044.

L'article premier de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2001, précise qu'à compter du 01 janvier 2002, le district des Pieux est transformé en une communauté de communes qui prend la dénomination de : « communauté de communes des Pieux ».

Par arrêté du président du conseil général de la Manche en date du 6 septembre 2011, les limites de la concession du port de Dielette ont été modifiées en excluant l'emprise de la RD 23.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, a été créée la Communauté d'Agglomération du Cotentin, à laquelle est rattaché le port de Dielette.

c) Occupations temporaires

Document joint au présent rapport.

d) Police

Par arrêté n° 2011-264 du 12 septembre 2011, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Dielette.

Par arrêté n°2014-85 du 12 février 2014, le président du conseil général a modifié l'arrêté n°2013-196 en date du 19 juin 2013 relatif à l'agrément d'un agent consignataire de navire.

Par convention n° APDN-2019-05 en date du 25 janvier 2019, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entrainements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Dielette.

Par convention n° APDN-2019-04 en date du 15 mars 2019, le président du conseil départemental de la Manche a accordé à l'association Hague Sud Plongée, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entrainements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Dielette.

d) Sûreté

Par arrêté préfectoral classifié n° 06/2018 du 13 avril 2018, le préfet de la Manche a délimité la zone portuaire de sûreté du port de Dielette.

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 n°47/SIPC, le préfet de la Manche a défini l'installation portuaire du port de Dielette soumise au code ISPS.

Par arrêté préfectoral classifié du 24 janvier 2015, le préfet de la Manche a délimité la zone d'accès restreint permanente active ou inactive à l'intérieur de l'installation portuaire n° 4521 du port départemental de Dielette.

Par arrêtés préfectoraux classifiés respectivement en date du 9 mars 2017 n° 1/2017 et n°2/2017, le préfet de la Manche a délimité les zones d'accès restreint actives ou inactives à l'intérieur de la zone portuaire de sûreté du port de Dielette situés sur le quai de commerce et le quai de transbordement.

II - DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Dielette est consacré à la pêche, à la plaisance et au commerce.

a) Pêche

Pêcheurs résidents

Le nombre de pêcheurs professionnels recensés en 2018 est de 6 permanents.

Pêche passage

14 bateaux de pêche provenant d'autres ports ont fréquenté Port Dielette à plusieurs reprises durant l'année.

b) Plaisance

Les résultats de la fréquentation présentés sont communiqués par le concessionnaire.

Locations	2014	2015	2016	2017	2018	% 2017/2018
bassin à flot						
à l'année	370	370	370	370	346	- 6,50 %
à la saison (1 mois ou +)				32	29	9 %
					2952 nuitées	
navires visiteurs	1002	998	905	671	634	- 5,50 %
nuitées visiteurs	6412	6880	5621	5352	2632+2952	+4 %
Stationnement terre-plein				32	32	/

La fréquentation par nationalité des navires visiteurs est la suivante :

2018*	
Française	267
Anglaise	189
Jersiaise	11
Guernesiaise	99
Autres (Belge, Hollandaise, Allemande)	68

* Base : 634 navires, les forfaits mensuels été soit 29 navires pour 2952 nuitées ne sont pas inclus dans cette répartition.

c) Commerce
Passages

Le trafic voyageur vers les îles anglo-normandes est le suivant : (données compagnie)

Compagnie	2014	2015	2016	2017	2018	% 2017/2018
Manche Îles Express	15 037	16578	21920	20592	13522	- 34 %

On note une baisse de 34 % du trafic passagers pour l'année 2018.

La répartition mensuelle du trafic voyageur vers les îles anglo-normandes est la suivante :

Année	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
2018	1004	4432	3178	1390	1473	2045		13 522

Fret

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes	2999	36	278	760	4 (pêche)

III - DOMAINE TECHNIQUE

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2018 et ceux dont l'exécution est prévue en 2019

Un point sur ces différents travaux sera effectué en séance par le concessionnaire.

a) Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2018

- réfection ponton I	66 576,00 €
- changement clôtures terre-plein	27 478,83 €
- changement du réseau Wifi	9 879,60 €
- remise en place pierres de couronnement jetée Ouest	24 100,00 €
- réfection garde-corps béton musoir ouest digue nord	3 750,00 €

b) Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2019

- réfection du ponton B	200 000 €
- changement système et déploiement vidéosurveillance	80 000 €
- rehausse du terre-plein pêche	101 500 €
- borne de pesée et aménagement du terre-plein pêche	135 000 €
- pose bornes terre-plein carénage (achat en 2018)	40 000 €

Le compte rendu d'exécution du budget 2018 sera présenté lors du prochain conseil portuaire.

Examen du budget primitif 2019 annexé au présent rapport.

IV-PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES.

Réception et traitement des déchets année 2018

Conformément au plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Dielette actualisé par l'arrêté n° 2016 – 320 du président du conseil départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016, un point sur la réception et le traitement des déchets sera présenté en séance.

L'année 2018 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Annexé au rapport d'activité
du conseil portuaire de Dielette
du 19 juin 2019

PORT DE DIELETTE

Permissionnaire	Objet de l'occupation	Emplacement	A l'année	Estivale	Superficie Lxl	Date de délivrance de l'arrêté	Échéance de l'arrêté	Observations	Verification 201x
SARL "L'escale de Dielette"	Locaux usage commercial	Terre-plein Est AB 62	X		323 m ²	19/09/2018 n°266-2018	30/09/2028		
	Terrasse découverte				120 m ²				
SARL Entreprise Vastel fils	Canalisation d'alimentation	Ponton passager	X		80 ml	18/12/2015	31/12/2025		
	Cuve de stockage pétrolier	Terre-Plein Est AB 60	X		20 m ²	n°54-2015			
	Coffre	Ponton B	X		1,80 m ²	18/12/2015 n°57-2015	31/12/2020		
		Bassin plaisance	X		0,39m ³				
Local	Ponton B Bassin plaisance	X		4,65 m ² 8,80 m ³					
Commune de Flamanville	Abri canon porte-amarres	Domaine portuaire	X		23,72 m ²	12/02/2016	06/03/2021		
	Petite tour de garde	RD 23			4,42 m ²	n°07-2016			
Mme Thomas-Routier	Citerne à gaz enterrée	RD 23	X		15 m ²	19/03/19 P74-2019	31/12/2028		
Worms service maritime	Aires de dédouanement	Terre-plein pêche	X		12 m ²	18/12/2015	31/12/2020		
		Quai de commerce	X		100 m ²	n°55-2015			
CCIC	Aires de dédouanement	Terre-plein pêche Quai de commerce	X		12 m ²	18/12/2015 n° 52-2015	31/12/2020		
Les Viviers du Becquet	Aires de dédouanement	Terre-plein pêche Quai de commerce	X		12 m ²	28/06/18 P187-2018	30/06/2024		
Cie maritime Anglo Normande	Banque commerciale	Gare maritime	X		15,00 m ²	04/03/2019 P50-2019	31/12/2019		
Douanes	3 espaces (contrôle, fouille et bureau)	Gare maritime	X		43,00 m ²	21/11/2014 n°57-2014	2044		
Office du Tourisme de la Hague	Centre d'information touristique	Bureau du port (rdc)	X		20 m ²	21/11/2014 n°56-2014 03/06/2016 Avenant n°1	31/12/2018	Nouvelle A.O.T. en cours d'élaboration. Prise de possession des locaux prévue le 06/07/19	
S.N.S.M	Stationnement navire Henri Varin	Bassin commerce	X			courrier du 08/07/2004	2044		
	Mise à disposition locaux	Gare maritime			12 m ²	19/03/2019 P75-2019	31/12/2023		
	Mise à disposition locaux	Bureau du port			22 m ²				

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Association Centre Nautique de Diélette	Activités sportives	Base nautique-RD23-Flamanville	X			24/03/2000- n°2000-2-030	2044		
Association Plaisanciers du port de Diélette	Activités nautiques	Base nautique-RD23-Flamanville	X			24-03-2000- n°2000-2-030	2044		
Association Hague Sud Plongée	Activités nautiques	Base nautique-RD23-Flamanville	X			24-03-2000- n°2000-2-030	2044		
CAC	Canalisation transfert sable	DPM	X		12 m²	12/02/2016 n° 6-2016	29/04/2026	Attention décision de Bureau prise pour 10 ans mais Etat a donné un accord valable jusqu'au 15/04/2019	
Gendarmerie nationale	Toit de la base nautique système radio communications	Base nautique	X			18/12/2015 n° 53-2015	31/12/2020		
	Stockage matériel	Local 6 site du Beuzembec	X			04/03/2019 P51-2019	31/12/2019	Hors DPM	
Association Plaisanciers du port de Diélette	Cabane de chantier	Du 15/02 au 15/05 sur le Terre-plein Est et du 16/05 au 14/02 sur le terre-plein extérieur site de Beuzembec (hors DPM)	X				14/02/2020		
Centre Nautique de Diélette	Stockage de remorques	Site de stockage de Beuzembec	X			22/02/19 n° 08-2019	31/12/2019		
EDF	Parc de stationnement	Parcelles AB 31, AB 32 et AB 33	X		7500 m²	21/02/2019 P42-2019	29/02/2020	Hors DPM	
M. et Mme PINEAU	Bistrot-traiteur "La Cambuse de Diélette"	Parcelle AB 42	X		287 m²	06/11/2018 P339-2018	11/2027	Hors DPM	
M. DELAUNY Gaëtan	Magasin « Voilerie des Isles »	Parcelle AB 42 Case 1	X		53.50 m²	14/10/2011 n° 48-2011	31/12/2020	Hors DPM	
	Locaux commerciaux (case T1)				96.5 m²			A.O.T. signée pour une durée de 10 ans à compter de la signature de l'état des lieux. Celle-ci a été réalisée le 01/07/2017.	
	Terrasse découverte	Parcelle AB 63	X		30 m²	16/12/2016 n° 96-2016	31/06/2027		
	Locaux commerciaux (case T2)				47.07m²	24/01/2019 P21-2019			
S.A.S L'Atelier de Paul	Locaux commerciaux	Parcelle AB 63	X		143.72 m²	04/12/2017 n°262-2017	14/12/2027	A.O.T. signée pour une durée de 10 ans à compter de la signature de l'état	

								des lieux. Celle-ci a été réalisée le 14/12/2017.		
M. LOUAT Stéphane	Terrasse couverte			X	100 m ²	21/02/2019 P43-2019	31/08/2019	Début de l'arrêt : 01/07/2018		
SARL Horvais	Emplacement sur terre-plein pour vente de produits à emporter	Terre-plein Est		X	3 mètres linéaires	05/03/2019 P56-2019	01/09/2019	Occupation intermittente (1 demi-journée hebdomadaire)		
Armement Lecarpentier	Emplacement sur terre-plein pour vente de produits à emporter	Terre-plein Est		X	2 mètres linéaires	05/03/2019 P56-2019	01/09/2019	Occupation intermittente (1 demi-journée hebdomadaire)		

